

# Investissement

## Comment financer les projets de la ville intelligente

### POURQUOI ?

Les collectivités qui investissent dans les projets « intelligents » peuvent financer ces chantiers de façon conventionnelle ou en recourant à des partenariats.

### POUR QUI ?

Qu'il s'agisse de projets « smart city » ou des volets innovants de certains programmes, diverses modalités de financement sont à la disposition des petites et grandes collectivités.

### COMMENT ?

Les banques et la Banque des territoires sont des interlocuteurs privilégiés. Les collectivités peuvent également participer à des sociétés coopératives ou d'économie mixte.



En réflexion ou en cours de réalisation dans de nombreuses collectivités, les projets « intelligents » s'avèrent parfois complexes à financer. « Ils revêtent souvent une dimension numérique, avec un risque important d'obsolescence rapide. Le profil de risques diffère des investissements traditionnels car ceux-ci ne financent pas les mêmes actifs et sont moins stabilisés. Ces projets sont donc moins évidents à financer », constate Clément Fourchy, directeur général adjoint du cabinet Espelia.

Beaucoup de projets se financent cependant de façon conventionnelle. Avec son projet de territoire intelligent, la communauté urbaine (CU) Angers Loire métropole (29 communes, 293700 hab.) mise, par exemple, sur les économies de maintenance et de consommation de fluides pour financer une partie de ses investissements. A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, le contrat a été remporté mi-novembre pour 178 millions d'euros par Engie. « Le projet sera lancé avec un investissement fort les quatre premières années – entre 15 et 20 millions d'euros – car l'objectif est d'investir vite pour

rapidement faire des économies. Celles-ci devraient s'élever à 101,2 millions d'euros sur 25 ans », expose Pierre Le Lann, directeur des finances de la CU.

Une fois ces économies déduites, la TVA récupérée, les certificats d'économies d'énergie (CEE) déga-

vers les programmes pour lesquels elle est opérateur de l'Etat. « Dans Action cœur de ville, 100 millions d'euros sont mobilisés en ingénierie, dont la moitié consacrée aux sujets d'innovation et de smart city », avance Jeanne Carrez-Debock, responsable du pro-

gramme « smart city » au pôle « écosystème et développement » de la Banque des territoires. Dans le cadre du programme Terri-

toires d'innovation – dont les 24 lauréats ont été annoncés mi-septembre –, une enveloppe de 450 millions (300 millions d'investissements et 150 millions de subventions) a été déagée.

### BANQUE EUROPÉENNE

Moins sollicitée, la Banque européenne d'investissement (BEI) finance directement des projets de grande envergure ou, indirectement, de plus petits projets. « Le plan Juncker [\*] nous a permis d'aller sur des projets plus risqués, plus petits et plus complexes sans risquer de perdre notre notation



BANQUE DES TERRITOIRES

**« Investir dans une logique de rentabilité n'est pas incompatible avec l'intérêt général. »**

Cédric Verpeaux, responsable des investissements innovants à la Banque des territoires

gés et les investissements qui auraient dû être réalisés même sans le projet « smart city », les dépenses nettes pour la CU devraient s'établir entre 30 et 50 millions d'euros. « Soit le prix moyen d'un équipement sur le territoire », note Richard Thibaudeau, directeur général adjoint du pôle « aménagement et équipements ». Le préfinancement est supporté par des emprunts auprès des établissements bancaires, avec des taux historiquement bas de 0,55 % sur trente ans.

La Banque des territoires est un autre acteur incontournable à tra-



### AVANTAGE

Un financement par les économies engendrées par le projet, un recours à l'emprunt ou à des programmes d'Etat, ou des partenariats avec le privé sont envisageables.



### INCONVÉNIENT

Financer des démarches de ville « intelligente », souvent plus risquées, suppose de bien travailler en amont le modèle économique du projet.

Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine 299 membres • 1,02 million d'hab.



DAVID CLAUSE, directeur général

## Une SEM locale à la rescousse d'idées trop novatrices pour le privé

**Emanation du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine**, la société d'économie mixte locale Energ'iv a mobilisé 6 millions d'euros de capital pour donner un coup d'accélérateur aux énergies renouvelables et mobilités propres, et est de plus en plus sollicitée pour des projets « intelligents ». « Nous sommes mus par un double regard : une logique de rentabilité et une recherche d'impact sur le territoire. Energ'iv se présente comme un outil d'investissement collectif pour financer des projets que les collectivités ne savent pas développer seules et qui ne sont pas suffisamment rentables ou trop risqués pour être financés par le privé », explique David Clause, directeur général du syndicat et auditeur général d'Energ'iv. En un an, la SEM

enregistre huit prises de participation dans des sociétés filiales, dont deux parcs éoliens et une unité de méthanisation locale.

Parmi ses réalisations les plus avancées, la boucle d'autoconsommation de Langouët, où des habitants seront connectés à une centrale photovoltaïque pour leurs besoins en électricité. « Nous avons investi dans ce projet 50 000 euros. Nos tarifs ont été calculés pour amortir l'outil, ce qui sera fait sur vingt ans, avec un engagement de prix les cinq premières années. Nous avons sollicité la région pour une subvention afin de boucler le budget de ce projet que nous ne pouvions pas rentabiliser seuls », indique David Clause.

**Contact**  
David Clause, [contact@energiv.fr](mailto:contact@energiv.fr)

triple A. Nous intervenons ainsi par le biais de mécanismes de partage avec les autres banques. Nous sommes, par exemple, en discussion avec la Banque des territoires pour des projets d'aménagement urbain », avance Elodie de Récy, directrice de la BEI en France.

Pour Cédric Verpeaux, responsable des investissements innovants à la Banque des territoires, de nouvelles logiques se font jour : « Un investissement dans une logique de rentabilité n'est pas incompatible avec l'intérêt général, et les collectivités sont de plus en plus sensibles à la possibilité de financer des services publics avec des partenaires privés. » Un constat que partage Clément Fourchy : « Les projets "smart" s'inscrivent souvent dans une logique partenariale, se distinguant des financements publics traditionnels par le biais de sociétés coopératives d'intérêt collectif [SCIC] ou de

sociétés d'économie mixte [SEM] qui permettent de coordonner différents acteurs, de mutualiser les financements. »

### PÉRENNITÉ DES MODÈLES

En Ille-et-Vilaine, la SEM locale Energ'iv a été créée en septembre 2018 dans cette optique (lire ci-dessus). Elle réunit, autour de l'actionnaire principal – le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (à 64,2%) –, la Banque des territoires (à 13,3%), le conseil départemental (à 6,7%), la métropole de Rennes (à 5,8%) et la Caisse d'épargne, Arkéa (Crédit mutuel) et le Crédit agricole (à hauteur des 10% restants).

De son côté, la communauté de communes pays haut Val d'Alzette (8 communes, 27 700 hab., Moselle et Meurthe-et-Moselle), vient de confier à Capgemini, associé à Bouygues énergies et services et Suez, un partenariat d'innovation

pour mettre en œuvre une plateforme « smart city », au service de l'interco et des communes, qui permettra, à partir de l'open data, de développer de nouveaux services et activités. « Ce projet de un million d'euros a été financé par l'Etat à travers la Banque des territoires, à 35% et par le conseil départemental à 12,5%. Nous attendons une réponse pour une participation de la région à hauteur de 32,5%. Les 20% restants sont apportés par nos fonds propres, lissés sur 3 ans », détaille le directeur général des services, Julien Vian.

« Ces besoins de réaliser des montages pour diluer l'investissement public et avoir une pérennité des modèles hors subventions vont monter en puissance », assure Cédric Verpeaux. Certaines collectivités s'engagent même dans des fonds d'immobilier innovant, d'agroéconomie... ● Gaëlle Ginibrière

(\*) Plan d'investissement pour l'Europe 2015-2020.

## 3,3 Md€

de fonds européens ont été captés par la région Paca depuis 2016 pour financer des projets innovants, contre 450 millions entre 2007 et 2014... La raison ? La région est devenue entité gestionnaire des fonds européens et elle s'appuie sur une stratégie d'organisation de son économie en filières stratégiques.